Image not found or type unknown

Vices cachés : caniveau/rigole sous le parquet

Par **cedric09**, le **04/02/2015** à **11:22**

Bonjour à tous,

En 2009, nous avons acheté une maison ancienne (plus de 20 ans).
Nous avons effectué de gros travaux dans la partie la plus ancienne, désormais louée.

En octobre 2014, nous avons enfin pu commencer les travaux dans la partie qui était destinée à notre famille.

Surprise..en enlevant le lino, puis le parquet, on découvre un caniveau qui traverse la pièce en longueur.
Ce caniveau était, en plus couvert par des morceaux d'une bâche plastique.
Lors de grandes pluits, l'eau devait s'évacuer par ce caniveau...

Nous avons fait un courrier au vendeur. Il admet les problèmes d'humidité remédiés selon lui en 1996-1998 (enlèvement de la terre coté un mur, drain d'étanchéité, mur de support). La maison était louée et comme les locataires ne se sont plus jamais manifestés, il n'a pas jugé de nous informer de ces problèmes.

Pourrons nous envisager un quelconque recours contre le vendeur?

Merci de vos conseils,

Cédric et Anna

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés